

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE****Séance publique du jeudi 25 septembre 2025**

Président Ludovic PROISY
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

*Convocation envoyée le 19 septembre 2025**Lieu de séance : Salle Paul Buisine*

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents participants au vote : 12
Nombre de procurations : 05

Membres présents :

Ludovic **PROISY**
Judith **TERNIER**
Christelle **DELEPLACE**
Yves **MARTIN**
Denise **DUCROUX**

Charline **DECARNIN**
Marie-Claire **NAESSENS**
Brigitte **MAINGUET**
Olivier **MORVAN**
Maurice **VANDEWALLE**

Éric **TIRLEMONT**
Vincent **DELMER**

Membres absents ayant donné procuration :

Fabrice **VAN BELLE** donnant pouvoir à Charline **DECARNIN**
Isabelle **CANDELIER** donnant pouvoir à Christelle **DELEPLACE**
Fabienne **MEPLON** donnant pouvoir à Denise **DUCROUX**
Théo **VANENGELANDT** donnant pouvoir à Yves **MARTIN**
Aurélié **MALAQUIN** donnant pouvoir à Éric **TIRLEMONT**

Membre absent excusé :

Guillaume **LIETARD**

Membre absent :

Jorge **DOS SANTOS**

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV20250925_02

Avis du Conseil Municipal sur le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) concernant le transfert du Golf Lille Métropole

M. LE MAIRE INFORME LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C,

Vu le rapport présenté par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) lors de sa réunion du 1er juillet 2025, relatif au transfert du Golf Lille Métropole,

Vu le pacte financier et fiscal de la Métropole Européenne de Lille adopté en 2024,

ET EXPOSE :

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le

ID : 059-215906090-20250925-VDV20250925_002-DE

La Métropole Européenne de Lille (MEL) procède au transfert de compétences et des équipements relevant du SIVU du Camp Français, notamment le golf exploité depuis le cadre d'une délégation de service public.

Conformément aux dispositions légales, la CLECT est chargée d'évaluer la charge financière nette liée à ce transfert.

Lors de sa réunion du 1er juillet 2025, la CLECT a retenu les éléments suivants :

- **Équipement concerné** : golf du Camp Français (contrat de bail MEL-SIVU depuis 1997, DSP confiée à P4B depuis avril 2023) ;
- **Chiffres clés** : chiffre d'affaires 2023 = 2,5 M€ ; redevance 2024 = 235 k€ (90 k€ fixe + 145 k€ variable) ;
- **Investissements** : amortissements annuels = 189 k€ ; gros entretien = 56 k€, soit 245 k€ ;
- **Fonctionnement** : recettes nettes moyennes 2022-2024 = 222 k€ ;
- **Solde** : compensation due à la MEL par les communes membres = 23 106 €/an, répartis entre Lille (20 391 €), Ronchin (1 660 €), Lesquin (801 €) et Lezennes (253 €) ;
- **À noter** : contribution actuelle des communes au SIVU = 81 k€/an (2024). Le boni de liquidation du SIVU, soit 1,62 M€, demeure acquis aux communes membres.

La commune de Vendeville n'étant pas membre du SIVU, elle n'est pas directement concernée par la répartition financière. Toutefois, un avis consultatif est requis de l'ensemble des conseils municipaux des communes de la métropole.

Ce rapport, approuvé à la majorité des membres de la CLECT, n'a pas d'incidence sur l'attribution de compensation versée à la commune de Vendeville.

LE CONSEIL MUNICIPAL, CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE

- **D'ÉMETTRE UN AVIS FAVORABLE** concernant le rapport de la CLECT et la valorisation des charges et des produits transférés à la Métropole Européenne de Lille.

La présente délibération sera transmise à la préfecture et consignée dans le registre des délibérations du Conseil Municipal.

SCRUTIN	POUR : 17	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
---------	-----------	-------------	-----------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord

Le 09/10/2025



Le secrétaire de séance

Charline DECARNIN



Le Maire,

Ludovic PROISY